

INSTITUT DE RECHERCHES ET D'APPLICATIONS PEDAGOGIQUES
AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE :

QUELQUES CHIFFRES, QUELQUES TENDANCES

M.C. DAUVISIS - C. RAISKY

C 5 :

Enseignements Agricoles
et pluralisme institutionnel

1. Les missions de l'INRAP

C'est en 1966 que, par décision du législateur l'INRAP (Institut National de Recherches et d'Applications Pédagogiques) était créé, mais ce n'est qu'en septembre 1968 qu'il s'installait dans ses murs à Dijon sur le complexe agronomique.

Dès l'origine, l'INRAP a eu charge « d'étudier les problèmes posés par l'enseignement dispensé dans les lycées, collèges, cours professionnels agricoles et établissements assimilés de mêmes niveaux ; il a en particulier pour mission :

1. de rechercher les méthodes pédagogiques propres à développer et à améliorer l'enseignement,

2. de proposer toute mesure tendant à l'adaptation permanente des programmes aux nécessités de la pédagogie et aux besoins du secteur agricole,

3. de participer à la formation pédagogique des professeurs stagiaires,

4. d'organiser des stages pédagogiques à l'intention des personnels en fonctions,

5. de publier tous ouvrages, revues ou documents en rapport avec ses diverses activités».

(art. 3, arrêté de création de l'INRAP, 23 août 1966).

Dès les débuts de son fonctionnement, ce qui caractérise l'ensemble des activités de l'Institut, c'est la volonté de ne pas dissocier les

trois axes de travail qui résument les missions énoncées ci-dessus : recherche pédagogique, formation, production documentaire. Jamais il n'a été envisagé de créer un département correspondant à chacun de ces axes. Au contraire ces trois secteurs d'activités ont toujours été associés de manière interactive au sein d'un projet global, comme les éléments d'un même système : la mission de recherche pédagogique alimente la mission de formation pour toutes les catégories de personnels de l'Enseignement Agricole, et ces deux missions sont elles-mêmes productrices de documents au service des formateurs et des élèves de l'enseignement agricole.

Par un tel fonctionnement, l'INRAP marque sa spécificité vis-à-vis des autres établissements d'enseignement supérieur du Ministère de l'Agriculture. En effet, à l'ENSSAA (Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques Appliquées) qui est plus particulièrement chargée de la formation des élèves Ingénieurs d'Agronomie et, par l'intermédiaire de l'INFPCEA (Institut National de Formation des Professeurs Certifiés de l'Enseignement Agricole), des professeurs certifiés des Lycées Agricoles (1), la recherche est organisée autour de chaires spécifiques (les chaires de pédagogie et de formation des adultes étant deux d'entre elles).

(1) PCEA Options : A. Physique chimie et science du sol, B. Biologie animale et zootechnie, C. Biologie végétale et phytotechnie, D. Economie et sociologie rurale.

A l'ENFA (Ecole Nationale de Formation Agronomique) les activités sont orientées autour de la formation de professeurs de LEPA sans que la recherche pédagogique soit inscrite dans les missions de l'école. Quant à l'INPSA (Institut National de Promotion Supérieure Agricole), il assure la formation initiale des formateurs de formation continue et des professeurs d'Education Culturelle, la formation de Techniciens Supérieurs Agricoles et d'Ingénieurs des Techniques Agricoles en Promotion Sociale, mais intervient peu dans la formation continue des personnels enseignants et la recherche ne fait pas partie officiellement jusqu'à aujourd'hui, des missions de l'institution.

On pourrait tenter encore de comparer l'INRAP à ce qui semble son homologue au Ministère de l'Education Nationale, c'est-à-dire l'actuel INRP (Institut National de Recherche Pédagogique).

Alors que les statuts de l'INRAP avaient été fortement inspirés de ceux de l'INRDP (Institut National de Recherche et Documentation Pédagogiques) de l'époque, ce dernier a fortement évolué en une vingtaine d'années : il a été scindé en deux institutions correspondant chacune à un secteur d'activité :

- l'INRP chargé de la recherche pédagogique
- le CNDP (Centre National de Documentation Pédagogique) qui poursuit les tâches de l'ex-OFRATEME (Office Français des Techniques Modernes et d'Education) et qui est chargé des productions documentaires. Rappelons enfin qu'à l'Education Nationale, c'est l'Inspection Générale qui est chargée de la part principale de la formation continue des enseignants et que, à ce jour, ce sont les Missions Académiques qui coordonnent les actions de formation dans chaque académie.

Ainsi les activités de l'INRAP en marquent l'originalité et font qu'avant même la publication du *Rapport* (de Peretti) sur la formation des personnels de l'Education Nationale l'Institut avait déjà mis en oeuvre, pour l'enseignement agricole, un bon nombre des propositions présentées dans ce rapport. En particulier, il avait expérimenté, par son fonction-

nement, le rapprochement des activités de recherche et des actions de formation, permettant de diffuser et d'enrichir l'outillage méthodologique et pédagogique des enseignants à tous les niveaux et entre tous les grades. Il avait également prouvé qu'une formation effective des personnels de l'enseignement devait être conçue comme une formation-recherche, c'est-à-dire une formation à la recherche et par la recherche.

Pour réaliser ses missions, l'INRAP dispose de moyens adaptés :

- sa situation géographique, à Dijon, dans le complexe agronomique, qui regroupe aussi l'ENSSAA et l'INPSA. Lorsque ce complexe a été prévu dans le cadre d'une décentralisation, résultat des options de la loi de 1960 sur l'enseignement et la formation professionnelle agricoles, Dijon était déjà un carrefour routier et ferroviaire facilement accessible car suffisamment proche de Paris pour que les déplacements nécessaires aux actions de formation ne se transforment pas en expéditions trop difficiles.

- les bâtiments comprennent, outre les bureaux des animateurs, les services de secrétariat et de documentation, une dizaine de salles de travail, et trente huit chambres confortables pour accueillir les stagiaires.

- une imprimerie permet l'édition des productions documentaires écrites.

- le centre de documentation contient actuellement 11 000 ouvrages et reçoit régulièrement 220 revues.

- la dotation en personnel technique, d'animation et de recherche a subi de nombreuses fluctuations durant les quinze ans de fonctionnement. Actuellement le personnel de l'INRAP comprend 48 personnes réparties dans les divers services.

Le personnel d'animation et de recherche (actuellement une vingtaine de personnes) est recruté selon deux voies : des animateurs, issus de l'enseignement technique agricole : ingénieurs, professeurs certifiés ou professeurs techniques, spécialistes des disciplines prati-

quées dans ce type d'enseignement (**), des chercheurs (actuellement : un maître de conférences et un maître-assistant, mais leur nombre a été jusqu'à cinq dans l'histoire de l'INRAP) issus de l'enseignement supérieur et spécialistes en recherche pédagogique et Sciences de l'Éducation (***)

— le travail est coordonné par une équipe de direction comprenant un directeur et un sous directeur

— enfin, l'INRAP dispose de deux centres associés, spécialisés dans l'étude du milieu, l'un à Florac en Lozère, le Centre d'Études Pédagogiques (C.E.P.), l'autre à Fouesnant dans le Finistère, le Centre d'Étude du Milieu et de Pédagogie Appliquée du Ministère de l'Agriculture (CEMPAMA).

Les moyens disponibles ne sont rien sans une organisation adaptée du travail. Cela seule l'institution peut s'en doter :

- à l'INRAP, le travail en équipe est la règle : si chacun est maître de son secteur d'activité, l'ensemble de ces secteurs s'inscrit dans des projets collectifs qui constituent la trame du quotidien, tous orientés par les trois missions en interaction permanente : recherche, formation, production documentaire.

Les équipes de travail, toujours pluridisciplinaires, qui associent les compétences disponibles sont constituées non point sur une base formelle ou administrative, mais toujours en fonction des objectifs fixés. Chacun est tenu informé du travail des autres membres du personnel d'animation-recherche, d'une part grâce à la réunion de concertation collective d'une demi-journée, chaque quinzaine, d'autre part par des comptes-rendus écrits diffusés à tous à la suite de chaque activité : cette circulation de l'information assure la cohérence du travail des équipes et permet une gestion collective des divers projets.

(**) Selon les aléas des dotations et des difficultés de recrutement toutes les disciplines ne sont pas toujours (ou n'ont pas toujours été) représentées dans l'INRAP ce qui ne va pas sans conséquences sur le type d'activités mises en oeuvre.

(***) Cette division selon les statuts n'induit cependant pas une division semblable des tâches de travail : celui-ci s'effectue toujours en équipes «mixtes».

2. Quelques domaines d'intervention de l'INRAP

Recherche sur les systèmes d'enseignement et d'éducation, sur la didactique des disciplines, sur les méthodes d'interdisciplinarité, formation des personnels en activité, publication de documents écrits et audio-visuels telles sont donc les trois tâches fondamentales auxquelles l'INRAP consacre son activité.

Nous n'analyserons ici que les réalisations qui relèvent plus spécifiquement des deux premières tâches dans la mesure où une autre communication est consacrée à l'analyse des publications (*). Pour cela nous distinguerons trois domaines d'intervention ou d'influence : les formateurs, les établissements, les instances ministérielles. Précisons que si ce découpage n'est pas un simple outil d'analyse et que le travail présente bien ces trois faces, il n'en reste pas moins que celles-ci ne sont en aucune façon indépendantes l'une de l'autre.

Elles sont trois éléments d'un ensemble dans lequel l'INRAP a aussi sa place et on ne peut envisager de modification de l'un quelconque de ces éléments sans que l'ensemble du système en soit modifié par le jeu des interrelations qui le constituent. A titre d'exemple, on peut prendre l'expérimentation actuellement menée par l'INRAP, de formation de techniciens supérieurs selon une formation organisée en unités de valeur.

L'INRAP est dans ce cadre amené à travailler avec les formateurs impliqués dans l'expérimentation (douze sections concernées en 1984-85), mais aussi dans les établissements eux-mêmes pour la constitution des équipes et l'appui méthodologique, de même qu'avec la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche, au Ministère de l'Agriculture : en effet, une telle expérimentation, touchant non seulement aux pratiques pédagogiques mais aussi aux contenus et aux modalités de délivrance des diplômes, ne peut être menée qu'en collaboration avec les instances administratives habilitées à légiférer en matière de formation initiale agricole.

(*) J. TARDY : «Une revue depuis sa création : Documents INRAP»



Les actions auprès des formateurs : l'organisation des stages

C'est l'aspect le plus facilement repérable de l'activité de l'INRAP, le seul qui fasse l'objet d'une programmation explicite et d'un bilan annuel.

Qu'une apparente priorité ait été donnée à ce type d'activité durant les quinze années de fonctionnement de l'INRAP ne révèle rien d'étonnant : il n'est point de système de formation qui ne soit, dans les faits, l'oeuvre des formateurs. Ce sont eux qui donnent vie au système et toute intervention visant à modifier celui-ci doit nécessairement passer par ceux qui en seront les acteurs.

La nécessité de cette formation continue des formateurs se révèle impérieuse dans la mesure où, conséquence de la loi du 2 août 1960 sur l'enseignement et la formation professionnelle agricoles, le nombre des établissements de formation initiale s'accroît fortement, le nombre des élèves augmente de 208 % en lycées et de 130 % en collèges agricoles (actuels LEPA), et les effectifs budgétaires des personnels enseignants font plus que doubler (cf. tableau ci-dessous). A cette augmentation considérable, il convient d'ajouter les personnels non titulaires, en particulier les maîtres auxiliaires qui, jusqu'à ces deux dernières années, était fort nombreux dans l'enseignement agricole(1).

Ce faisceau de raisons concomitantes a conduit le Ministère de l'Agriculture à organiser la formation continue de son personnel, et, à travers son institut de recherche pédagogique et ses écoles de formation, à se donner les moyens d'un tel projet. L'organisation de stages de formation a été la forme privilégiée utilisée : stages «nationaux» réunissant des participants originaires d'établissements d'enseignement agricole dispersés sur tout le territoire, stages «régionalisés», regroupant des participants d'une ou plusieurs régions voisines, stages centrés sur un établissement et destinés aux équipes de formateurs (cela sera surtout le cas dans la période de fonctionnement de l'INRAP la plus récente).

Les conditions d'accès aux stages

Avant d'analyser les données quantitatives et qualitatives dont nous disposons, il faut souligner avec force trois conditions, remplies dès le début du fonctionnement de l'INRAP, à l'EAP, qui permettent l'organisation de stages à une échelle aussi importante.

La première est le principe selon lequel tout personnel de l'EAP a droit à la formation continue, le temps nécessaire étant pris sur le temps de travail.

Années	65/66	79/80
Effectifs totaux d'établissements	198	267
Effectifs totaux d'élèves scolarisés	22 325	47 812
Effectifs budgétaires des personnels enseignants (professeurs - personnel de direction - personnel de surveillance)	2 356	6 807

Source : Ministère de l'Agriculture - D.G.E.R. Eléments d'analyse quantitative de l'évolution de l'enseignement agricole. 1965-1980 - Déc. 1982

(1). Aucun effectif de cette population ne semble avoir été publié en jeu de difficiles négociations entre l'administration centrale et les organisations syndicales

chacun travaillant sur des estimations fort différentes. On peut risquer ici le chiffre de 1 500 maîtres auxiliaires dans les années 70.

La seconde est le principe de **volontariat** : chaque année la liste des stages proposés est publiée et chacun s'y inscrit librement dans la limite des conditions requises, toujours d'ordre technique. (*)

La dernière enfin est le principe de la **gratuité**. Les frais engagés par les stagiaires sont remboursés selon les taux applicables à l'ensemble de la fonction publique pour des déplacements et séjours nécessités par les besoins du service.

Ces trois principes, combinés aux nécessités du service dans les établissements ont abouti à la règle administrative suivante : chacun, à sa demande, est autorisé à participer à au moins un stage par an, compte non tenu des réunions régionales.

Quelques données quantitatives concernant les stages.

Dans cette étude nous nous sommes heurtés à deux obstacles.

Le premier réside dans l'absence totale de données statistiques pour les années antérieures à 1974/75, et des données assez fragmentaires jusqu'en 1978/79, année d'introduction d'un système informatisé de collecte et de traitement des données (**). C'est pourquoi, pour l'analyse de nombre d'éléments nous n'avons pu retenir que les six dernières années de fonctionnement.

Le deuxième obstacle consiste en ce que dans les bilans des actions de formation-recherche, certaines données ne permettent pas de mettre en évidence la part spécifique de l'INRAP dans l'ensemble des actions organisées au Ministère de l'Agriculture (c'est à dire avec l'ENSSAA, l'ENFA, et l'INPSA). Les

(*) Le pourcentage entre le nombre de candidats stagiaires et le nombre de personnes ayant participé à au moins un stage oscille ces dernières années entre 70 % et 75 %.

(**) Ce système géré par Mme L. Méaille permet depuis 1978/79 de dresser des bilans annuels grâce auxquels nous avons pu étayer notre étude.

tableaux 2, (ci-après) permettent de quantifier globalement pour les six dernières années la part de l'INRAP avec ses différents centres dans la réalisation des stages et le nombre de stagiaires concernés. A chacun de ces tableaux nous avons fait correspondre un graphique qui permet de traduire les évolutions.

Ces tableaux appellent quelques commentaires :

— Dans leur sécheresse, les effectifs présentés montrent déjà l'importance, au moins quantitative, de la formation continue des personnels de l'enseignement agricole public. En six ans, c'est 1157 stages (dont 747 par l'INRAP) qui ont été réalisés, ils ont accueilli 14 367 stagiaires (dont 8411 par l'INRAP— et correspondent à 64 920 journées/stagiaires (dont 35 157 pour l'INRAP). Quand on sait que par sa taille, l'enseignement agricole public correspond à une académie de l'Éducation Nationale comparable à celle de Grenoble, on apprécie à sa juste valeur l'effort consenti par le Ministère de l'Agriculture pour la formation de ses personnels.

— Le nombre de stages réalisés croît jusqu'en 1979/80 en se maintenant pendant plusieurs années au-dessus de 200 pour le total et plus de 150 pour l'INRAP. L'année 1980/81 marque une chute brutale en particulier du fait de l'INRAP (cette année-là, à cause de difficultés administratives, le programme des actions de formation-recherche de l'année avait dû être présenté en deux parties éloignées dans le temps, ce qui ne facilitait pas les prévisions d'organisation pour l'inscription à ces actions). On remarque qu'après cette année exceptionnelle, le nombre de stages réalisés n'a jamais retrouvé le niveau précédemment atteint : des restrictions de crédits mis à disposition des stages ne sont pas étrangères à ce fait, mais d'autres causes existent qui correspondent à une modification de stratégies d'intervention. Ainsi, si le nombre des stages diminue, celui des expérimentations augmente, ainsi que celui des actions «sur le terrain» ; et la mise en place d'une régionalisation de la formation se développe. C'est ainsi que depuis 1982/83, dans le cadre de la rénovation de l'enseignement agricole, l'INRAP organise des stages qui

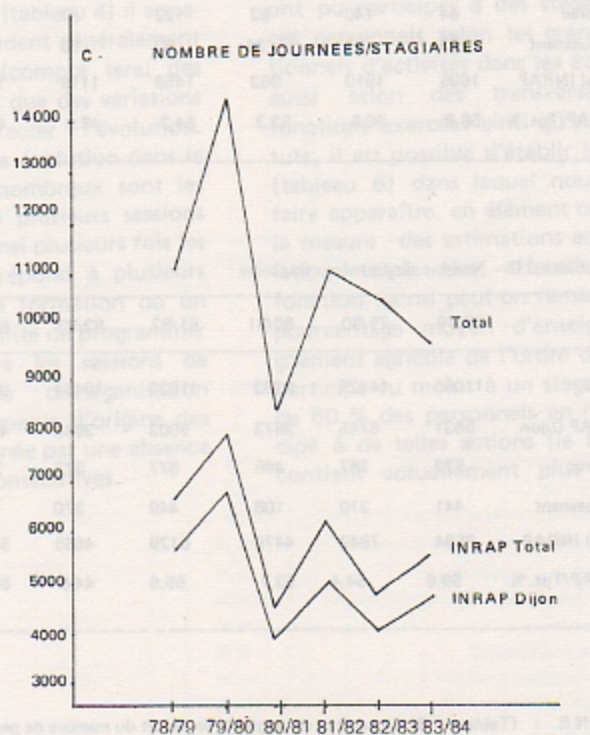
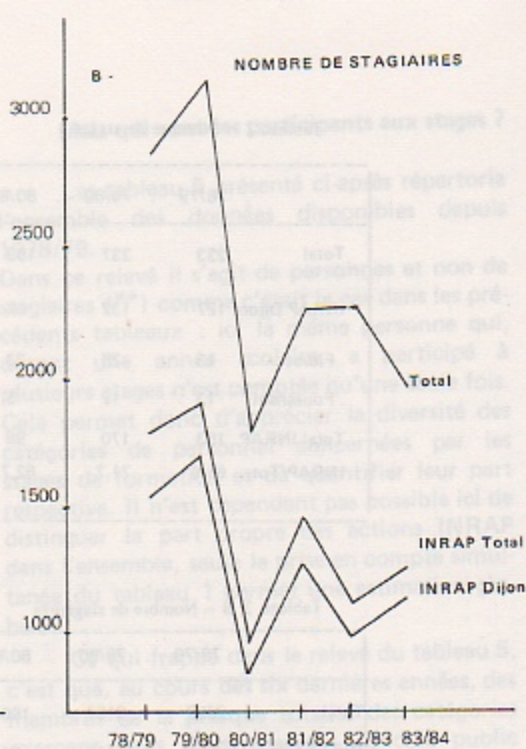
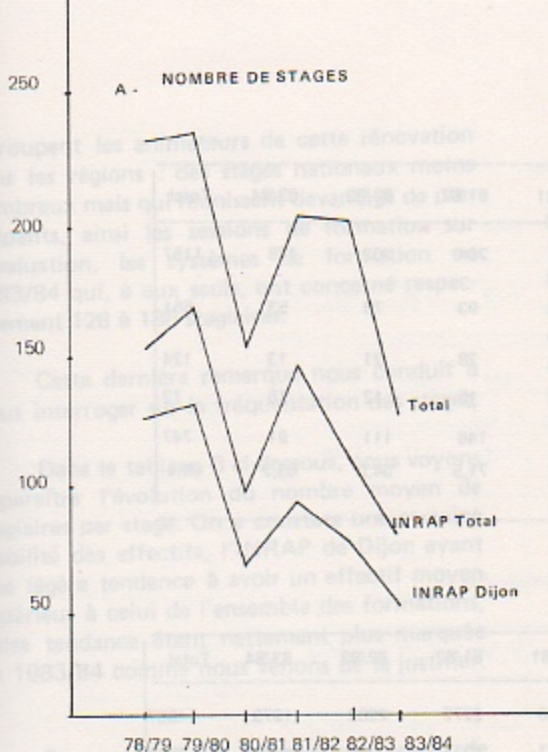


Tableau 2 - Nombre de stages

	78/79	79/80	80/81	81/82	82/83	83/84	Total
Total	233	237	153	204	202	128	1157
INRAP Dijon	127	132	68	93	78	53	551
Florac	13	28	23	28	21	13	124
Fouesnant	13	12	5	15	12	15	72
Total INRAP	153	170	98	146	111	81	747
INRAP/Tot.	65,6	71,7	62,7	71,5	54,9	63,2	65,4

Tableau 2.B - Nombre de stagiaires

	78/79	79/80	80/81	81/82	82/83	83/84	Total
Total	2882	3152	1806	2272	2282	1973	14367
INRAP Dijon	1538	1719	847	1274	998	1148	7524
Florac	84	140	82	122	67	66	561
Fouesnant	73	51	34	63	53	52	887
Total INRAP	1695	1910	963	1459	1118	1266	8411
INRAP/Tot. %	58,8	60,5	53,3	64,2	48,9	64,16	58,5

Tableau 2.C - Nombre de journées - stagiaires

	78/79	79/80	80/81	81/82	82/83	83/84	Total
Total	11065	14425	8333	11020	10454	9623	64920
INRAP Dijon	5631	6745	3873	5003	3942	4651	29845
Florac	522	787	495	677	373	360	3214
Fouesnant	441	310	108	449	370	420	2098
Total INRAP	6594	7842	4476	6129	4685	5431	35157
INRAP/Tot. %	59,6	54,4	53,7	55,6	44,8	56,4	54,7

N.B. : (Tableau 2.B) Le nombre de stagiaires se déduit du nombre de personnes ayant participé aux stages de la manière suivante :

Une personne qui participe à un stage représente un stagiaire

Une personne qui participe à deux stages représentent deux stagiaires

Une personne qui participe à trois stages représentent trois stagiaires



regroupent les animateurs de cette rénovation dans les régions : des stages nationaux moins nombreux mais qui réunissent davantage de participants, ainsi les sessions de formation sur l'évaluation, les systèmes de formation en 1983/84 qui, à eux seuls, ont concerné respectivement 126 à 186 stagiaires.

Cette dernière remarque nous conduit à nous interroger sur la fréquentation des stages.

Dans le tableau 3 ci-dessous, nous voyons apparaître l'évolution du nombre moyen de stagiaires par stage. On y constate une certaine stabilité des effectifs, l'INRAP de Dijon ayant une légère tendance à avoir un effectif moyen supérieur à celui de l'ensemble des formations, cette tendance étant nettement plus marquée en 1983/84 comme nous venons de le justifier.

Pour ce qui est du nombre moyen de journées stagiaires par stages (tableau 4) il apparaît que les stages correspondent généralement à une semaine complète (compte tenu des délais de déplacement), sans que des variations importantes paraissent affecter l'évolution. Cependant on remarque une évolution dans le fait que, de plus en plus nombreux sont les stages qui correspondent à plusieurs sessions dans l'année et réunissent ainsi plusieurs fois les mêmes participants ; cela répond à plusieurs exigences d'efficacité : une formation ou un recyclage long (*), la possibilité de programmer une expérimentation entre les sessions de regroupement, enfin une désorganisation moindre pour les établissements d'origine des stagiaires que celle occasionnée par une absence de deux ou trois semaines consécutives.

Mais qui sont les participants aux stages ?

Les tableau 5 présenté ci-après répertorie l'ensemble des données disponibles depuis 1978/79.

Dans ce relevé il s'agit de personnes et non de stagiaires (**), comme c'était le cas dans les précédents tableaux : ici la même personne qui, durant une année scolaire, a participé à plusieurs stages n'est comptée qu'une seule fois. Cela permet donc d'apprécier la diversité des catégories de personnel concernées par les stages de formation et de quantifier leur part respective. Il n'est cependant pas possible ici de distinguer la part propre des actions INRAP dans l'ensemble, seule la prise en compte simultanée du tableau 1 permet une estimation globale.

Ce qui frappe dans le relevé du tableau 5, c'est que, au cours des six dernières années, des membres de la presque totalité des catégories exerçant dans l'enseignement agricole public ont pu participer à des stages. En regroupant ces personnels selon les grands secteurs traditionnels d'activités dans les établissements mais aussi selon des transversalités liées aux fonctions exercées ainsi qu'aux principaux statuts, il est possible d'établir le tableau page 12 (tableau 6) dans lequel nous avons tenté de faire apparaître, en élément comparatif, et dans la mesure des estimations accessibles la population totale des effectifs budgétaires en fonction ; ainsi peut-on remarquer que c'est un pourcentage moyen d'enseignants de l'enseignement agricole de l'ordre de 25 % par an qui participe au moins à un stage. Sur six ans, plus de 60 % des personnels en fonction ont participé à de telles actions (le fichier informatisé contient actuellement plus de 6000 noms).

(*) C'est ce que remarque A. de Peretti : « Le principal écueil des formations continues actuellement dispersées, dans le second degré notamment, est de s'inscrire dans des durées trop courtes, qui permettent tout au plus une information ». Rapport au Ministre

(**) N.B. du tableau 2 B ci-dessus.

Tableau 3 - Nombre moyen de stagiaires par stage

	78/79	79/80	80/81	81/82	82/83	83/84
Total INRAP INRAP-ENFA INPSA-ENSSAA	12,36	13,29	11,80	11,18	11,29	15,41
INRAP	11,07	11,23	10,03	9,99	10,07	15,62
INRAP Dijon	12,11	13,02	12,45	13,69	12,79	21,66

Tableau 4 - Nombre moyen de journées stagiaires par stage

	78/79	79/80	81/82	81/82	82/83	83/84
Total INRAP-ENFA INPSA-ENSSAA	3,83	4,57	4,61	4,85	4,58	4,87
INRAP	3,89	4,10	4,64	4,20	4,19	4,28
INRAP Dijon	3,66	3,92	4,57	3,92	3,95	4,05

Tableau 6 - Nombre moyen par année de personnes de l'Enseignement Agricole Technique Public ayant participé à un stage (INRAP - INPSA - ENSSAA - ENFA) au cours de la période 1978/1979 - 1983/1984

	Nombre moyen	Effectifs budgétaires en fonction 1980
Ingénieurs généraux d'agronomie	3,66	
Inspecteurs	16,32	
Enseignants (toutes catégories et tous cycles)	1402,93	5532
Personnel de direction des établissements	54,32	330
Personnel d'administration	62,32	
Personnel d'encadrement et de surveillance	116,85	
Infirmières	15,93	89
Aides de laboratoires	10,83	
Enseignants de cycle court	521,79	2249
Vacataires	18,33	
Contractuels	36,66	
Maîtres auxiliaires	123,82	
total TOTAL	1777,00	7000 environ (soit au total 25 % du total)

PERSONNES AVANT PARTICIPÉ A AU MOINS UN STAGE
(INLEP + ENIA + IAPSA + INSSAA)

Tableau n° 5

GRADE	78/79	79/80	80/81	81/82	82/83	83/84	Total	% des 63
1 Inspecteur Général d'Agronomie	6	4	5	2	0	1	21	3,33
2 Inspecteur Pédagogique National	3	4	1	2	7	12	31	5,87
3 Inspecteur Pédagogique Interregional	6	11	6	5	4	9	42	7,16
4 Inspecteur Génie Rural Eau et Forêt	1	1	0	0	1	0	3	0,47
5 Inspecteur de l'apprentissage	-	6	3	4	2	5	21	3,33
6 Directeur (Istait)	19	73	36	14	24	45	209	34,16
7 Directeur (Istait) Adjoint(s)	9	31	24	23	32	30	151	20,79
8 Inspecteur d'Agronomie	114	154	78	107	87	105	653	108,62
9 Inspecteur Industriels agro-alimentaires	0	0	0	0	0	0	0	0
10 Agréé	3	7	6	4	4	5	23	3,63
Certifié	54	127	77	137	114	63	571	96,66
7h Prof. certifié Enseignement Agricole	7h	19	1	-	2	4	34	5,37
P.C.I.A. option physique-chimie	20	66	67	60	76	16	305	51,73
P.C.I.A. Biologie végétale et phytotechnie	7	19	66	71	69	62	294	50,33
P.C.I.A. Biologie animale et zootechnie	9	21	21	29	21	26	127	21,14
P.C.I.A. économie rurale	1	13	11	16	10	12	63	10,15
Ingénieur des travaux agricoles	8h	105	66	73	11	12	253	46,82
Ingénieur des techniques eaux et forêts	0	1	1	0	1	0	3	0,5
Professeur technique adjoint	67	26	5	14	3	6	114	20,16
Professeur technique adjoint lycée agricole	62	50	20	42	52	32	258	43,33
Professeur technique adjoint collège agricole	41	39	6	7	4	3	100	16,66
Chef de pratique	0	2	0	2	2	1	7	1,16
Professeur collège agricole	214	206	66	15	2	2	507	84,5
P.C.E.T.A. (Enseignement Général)	-	19	14	50	60	71	214	36,5
P.C.E.T.A. (Socio-culturel)	-	13	26	39	43	47	178	29,66
P.C.E.T.A. (Enseignement pratique)	-	62	69	137	141	86	525	89,16
P.C.E.T.A. (Enseignement théorique)	-	71	129	101	177	63	612	100
Professeur éducation culturelle	32	36	29	29	35	32	193	32,16
Professeur socio-culturel	64	59	22	9	4	4	164	27,66
Professeur Enseignement Général de collège	19	59	46	65	48	44	291	48,63
Prof. Enseignement Général - Enseignement technique	0	0	0	1	2	0	3	0,5
Professeur éducation physique et sportive	59	73	4F	51	55	50	324	56
Professeur adjoint éducation physique et sportive	17	24	27	19	31	18	136	24,66
Adjoint d'enseignement	50	44	16	55	43	40	275	45,63
Maître auxiliaire	10h	24	27	34	36	33	204	34
Maître auxiliaire (catégorie 1)	19	57	26	36	31	17	167	28,73
Maître auxiliaire (catégorie 2)	54	143	70	68	63	43	461	76,83
Maître auxiliaire (catégorie 3)	15	56	24	39	30	26	190	31,66
Maître auxiliaire (catégorie 4)	-	1	1	0	3	1	6	1
Vacataire	7	12	14	22	31	12	96	16,33
Instituteur (ou maître agricole)	13	78	5F	41	72	30	251	42
Contractuel	6	16	31	70	45	50	220	36,66
Manœuvre	15	12	17	23	9	6	82	13,66
Gardienn	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardienn chef	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseiller agricole	2	2	8	2	4	3	20	3,33
Conseiller d'éducation	21	84	15	35	46	27	234	39
Rédacteur	72	68	52	71	68	43	374	62,33
Surveillant d'externat	0	1	3	9	6	7	26	4,66
Maître d'internat	2	7	8	6	26	10	64	10,66
Aide de laboratoire	24	22	3	6	4	1	64	10,66
Infirmière	1	10	8	27	15	22	79	13,66
Secrétaire d'Administration et d'Intendance	34	95	22	14	33	20	218	36,33
Attaché d'Administration et d'Intendance	15	33	2	4	10	14	76	12,33
Econom	-	1	0	0	1	0	3	0,5
Sténodactylographe titulaire	0	1	3	3	2	0	9	1,5
Divers	-	4	5	5	4	4	22	3,66
Commis et agent de bureau	-	-	-	3	9	1	13	2,16
Enseignement Supérieur	0	0	0	0	0	9	9	1,5
Inconnu	231	56	70	45	48	48	499	83
TOTAL	1 709	2 340	1 493	1 843	1 864	1 474	10 623	-

Il est en particulier intéressant de remarquer que des catégories de personnel comme les infirmières, le personnel administratif et les aides de laboratoires ne sont pas oubliées, pas davantage que les personnels contractuels. On peut noter encore un effort tout particulier vis à vis de la formation des maîtres-auxiliaires ; quant aux vacataires, dont le nombre fut important dans les établissements jusqu'en 1983/84, ils sont, certes, peu nombreux à venir en stage mais on peut néanmoins apprécier à sa juste valeur ce nombre quand on sait que légalement un vacataire n'a pas droit à un stage et que, pour y assister, il doit, soit être pris en charge par l'établissement où il intervient, soit subvenir lui-même à ses frais.

L'évolution du contenu des stages

Jusqu'en 1974, l'essentiel du travail de l'INRAP va être monodisciplinaire, hormis la tentative de faire jouer à l'étude du milieu un rôle fondamental en vue de favoriser le décloisonnement disciplinaire des savoirs. Les stages organisés vont refléter cette orientation avec fidélité. En 1974/75, année pour laquelle nous disposons d'un bilan incomplet certes, mais indiquant avec précision les titres des stages réalisés, nous notons que, pour un total de 111 stages, 73 restent encore strictement disciplinaires, 24 organisés par les centres de Fouesnant et de Florac portent sur l'étude du milieu, et 14 ont pour objet des préoccupations d'ordre méthodologique non strictement disciplinaires. C'est là l'année charnière.

A cette époque, la nécessité de réflexions plus globales se fait sentir :

— L'enseignement de la physique est sur le point d'évoluer radicalement à l'Education Nationale sous l'impulsion des travaux de la Commission Lagarrigue. Ces projets préoccupent les professeurs de l'Enseignement Agricole qui souhaitent en particulier que l'enseignement des Sciences Physiques de la Seconde Agricole conserve sa parité avec celui de la Seconde C de l'Education Nationale.

— L'enseignement scientifique par modules est expérimenté dans le premier cycle.

— La commission Emmanuel avance des projets pour la rénovation de la pédagogie du Français.

— Des liaisons suivies avec des organismes de recherche français et étrangers (British Council) permettent une évolution sensible en langues.

— Enfin, l'Administration Centrale du Ministère de l'Agriculture demande à l'INRAP de réfléchir à la mise en place de filières de formation de Chefs d'Entreprises Agricoles (FOCEA) et demande l'expérimentation correspondante en vraie grandeur dans quelques établissements.

Dès lors, pendant plusieurs années, les stages organisés par l'INRAP, de même que ses interventions dans les établissements vont se répartir à peu près également en trois tiers. Le premier sera consacré à des expérimentations dans des filières de formation : d'abord FOCEA, puis le BTA et le BTS par Unités de Valeurs, l'expérimentation MESPARD (Méthode d'Etude des Systèmes de Production Agricole dans une Région Donnée) et plus récemment l'impulsion et le soutien à des projets d'établissements. Le deuxième tiers continuera à être consacré à des travaux monodisciplinaires. Le troisième, et c'est là sans doute l'évolution la plus importante de l'INRAP depuis le fin des années 70, concernera des réflexions et des apports plus fondamentaux : pratiques interdisciplinaires, auto-documentation, pratiques d'évaluation, pédagogie de projet.

Cette évolution explique que l'INRAP ait pu avec une relative facilité intégrer les retombées des Etats Généraux du Développement Agricole et faire face aux nécessités produites en 1982-83 par la Commission de Rénovation de l'Enseignement Agricole (C.R.E.A.).

Ces deux dernières années, les choses sont allées vite. Pour donner vie aux multiples propositions formulées par les établissements au cours des débats dans le cadre CREA, et pour anticiper quelque peu sur les conséquences à venir de la décentralisation, la DGER décidait en octobre 1983 la constitution de structures souples à l'échelon régional : les G.R.A.F.

naissaient (*), accélérant le processus de localisation du travail de l'INRAP dans les établissements, d'aide à la constitution d'équipes pluridisciplinaires, d'aide à la formation des équipes régionales d'animation. A cet égard, la mise en place de «démultiplicateurs» dès l'année 1982/83 a été un facteur bénéfique. Par «démultiplicateur», l'INRAP entend un formateur, enseignant ou non, ayant été formé au cours de plusieurs stages et capable, dans sa région ou dans les régions voisines d'intervenir, d'animer des stages, d'être en quelque sorte une «personne-ressource» dans un domaine où il a acquis une expérience et une certaine maîtrise.

Ces démultiplicateurs, pour assurer leurs tâches bénéficient de décharges horaires. Au nombre de trente quatre en 83/84, ils sont quarante quatre en 84/85.

Les interventions de l'INRAP auprès des équipes d'établissements : expérimentations, recherches-actions

Dans la présentation des stages et leur évolution, on voit que l'INRAP s'engage, dès 1975, non seulement dans des actions en direction des personnels, considérés dans leur individualité de formateurs, mais en tant qu'éléments d'équipes éducatives dans les établissements : les expérimentations sur les filières en témoignent (par exemple : l'expérimentation FOCEA, concernant la formation de chefs d'exploitation agricole, la rénovation des filières BEPA, BTAO).

Ainsi se multiplièrent, à la fois, les regroupements de représentants d'établissements engagés dans un même type d'expérimentation (ce que fait apparaître l'analyse des stages), et les interventions «sur le terrain» d'équipes d'animation INRAP, au sein même des établissements avec formateurs et élèves pour un appui méthodologique direct.

(*) G.R.A.F. : Groupe Régional d'Animation Formation.
Note de service no 2085 du 28.11.1983

Ici aucune estimation quantitative de ces types d'action n'est possible : aucun bilan ne les fait apparaître. On pourrait s'appuyer sur l'évolution des frais engagés par les déplacements des animateurs, mais cet indice n'est pertinent que, si simultanément sont pris en compte les évolutions de prix de transport et d'indemnités de missions. Par ailleurs, l'éloignement des lieux d'intervention est fort variable. Une analyse tant soit peu fiable devrait s'appuyer sur une analyse détaillée de tous les déplacements des animateurs sur plusieurs années ; il y a là un travail d'une ampleur telle qu'il n'a pas été possible de le mener dans le cadre de cette étude.

Ainsi, pour les interventions auprès des établissements, bien que pouvant affirmer leur part croissante au cours des années depuis 1975 dans les activités de l'institut, il ne nous a pas été possible d'estimer leur importance quant aux participants engagés, la fréquence ni la durée des interventions. Il faut cependant signaler qu'elles permettent d'augmenter de manière importante le nombre des personnels concernés par les actions de formation et qui ne sont pas dénombrés dans les bilans de stages.

Si une dizaine d'établissements ont été engagés dans l'expérimentation FOCEA, actuellement, en 1984, ce sont 139 établissements qui sont concernés par l'une ou l'autre des douze expérimentations conduites par l'INRAP et dont la liste est donnée en annexe : plus de un tiers des Lycées Agricoles, LEPA ou CFAJ. En cela l'évolution est aisément repérable.

Ce pilotage de travaux de recherche-action, négociée contractuellement entre l'INRAP et les équipes d'établissement, a été grandement favorisé à partir du moment où des arrêtés ministériels ont permis, dans le cadre des expérimentations, une modification des conditions de délivrance des diplômes : ce fut le cas pour FOCEA en 1975, et en décembre 1983, pour le CAPA par Unités de Contrôle Capitalisables, pour le BTS par Unités de Valeur et pour le BTA et BEPA consacrant les formations adaptées aux réalités régionales. Là encore, l'enseignement agricole a su trouver les moyens d'une véritable rénovation, en effet, sans une

base légale aucune modification des examens traditionnels n'est possible et, en conséquence, dans les faits, aucune rénovation en profondeur des pratiques de formation.

Mais s'il est incontestable que l'inscription dans un cadre réglementaire permet à un établissement de participer à une expérimentation avec un minimum de garanties institutionnelles, il n'en est pas moins vrai que l'arrêté ne crée pas le fait ex nihilo. Il n'est, dans la plupart des cas, que la traduction administrative d'une volonté déjà exprimée. Le texte réglementaire trace un cadre cohérent avec l'ensemble du système administratif général : c'est là que peut se percevoir la nécessaire articulation entre les divers lieux d'intervention de la recherche pédagogique, charnière entre les établissements en expérimentation et les instances ministérielles qui peuvent légiférer.

Parmi les actions menées par l'INRAP et concernant directement les équipes d'établissements, il faut faire une place spécifique à la recherche centrée sur la vie scolaire : elle associe dans la cohérence du projet éducatif, les personnels d'enseignement, d'éducation et les partenaires de la formation. C'est là une dimension primordiale dans un système d'enseignement où plus de 85 % des élèves sont internes et où les mutations sociales et culturelles des années 1970 ont rendu impossibles les conditions d'existence d'un internat traditionnel. Plus généralement, ce thème de recherche-action qui permet d'affirmer la nécessaire prise en compte de toutes les dimensions éducatives d'un système de formation, s'inscrit dans le mouvement de rénovation pédagogique qui place l'élève, l'apprenant, au centre des préoccupations des formateurs et des chercheurs. De plus, une telle action implique une modification des rapports entre les partenaires de formation et jusque dans les structures des établissements de formation.

Nous venons d'évoquer l'intervention de l'INRAP auprès des établissements engagés dans des recherches-actions, il faut encore signaler depuis 1982/83, toutes les interventions dans les régions ou auprès d'établissements pour les aider à élaborer leur projet d'établissement dans le cadre de l'action de Rénovation de l'Ensei-

gnement Agricole entreprise par le Ministère de l'Agriculture.

A cet égard, l'histoire de la mise en place des GRAF (Groupes Régionaux d'Animation Formation) est significative. Comme nous l'avons rappelé, l'année 82/83 fut « l'année CREA » durant laquelle l'ensemble des personnels de l'E.A.P. fut appelé à débattre et à formuler des propositions autour de cinq thèmes : programmes, évaluation, orientation, recrutement, ouverture des établissements. L'administration centrale avait formé par coopération des Groupes d'Animation Régionale (GAR) auxquels les animateurs de l'INRAP participaient, chargés d'organiser ce débat et d'en synthétiser les résultats : ce qui fut fait en mai 1983. Et ce n'est qu'au vu de ces résultats que l'administration centrale décida, après consultation des instances représentatives, de créer des structures régionales originales, hors hiérarchie, formées selon le principe du volontariat pour organiser la poursuite de la réflexion sur le terrain et pour en mettre en place les conséquences. Très vite, après un temps qui lui a permis de prendre la mesure de cette *régionalisation des actions de formation*, l'INRAP va s'engager très activement.

L'année 83/84 va voir se multiplier les interventions des animateurs de l'INRAP auprès des GRAF, les démultiplicateurs, déjà en place, vont pouvoir être intégrés au dispositif et l'objectif de la formation de véritables équipes d'animation régionale va être fixé : il se traduira dans le programme d'activités 84/85. Dès la rentrée, du 9 au 12 octobre 1984, une session de *Formation d'animateurs dans les GRAF* a lieu. Réunissant 180 participants, elle permet de mieux souder les équipes régionales qui se mettent en place en faisant de leurs membres des *personnes-ressources* sur les trois thèmes suivants : projets d'établissement, vie scolaire, activités diversifiées. A cette même rentrée s'organise un groupe de coordination des expérimentations pour tout ce qui touche aux pratiques d'évaluation. On est loin de l'époque où l'INRAP réalisait l'essentiel de son activité dans des formations disciplinaires, pour pallier certes les insuffisances de formation des personnels, mais aussi parce que la vision de l'enseignement qui était alors la sienne était

encore fortement dominée par le découpage disciplinaire des savoirs. Pendant ce même temps, depuis 1979 en effet, se développe à l'INRAP une recherche sur les qualifications professionnelles prolongée par une étude sur les savoirs professionnels en agriculture.

Une action auprès des instances ministérielles :

La consultation pour l'évolution des programmes

Nous avons déjà évoqué la nécessaire liaison entre la recherche pédagogique et les instances qui peuvent légiférer en matière de programmes et d'examens, aussi dès sa création, et cela était inscrit dans ses missions, l'INRAP a-t-il toujours participé à l'élaboration de nouveaux programmes de formation : on peut ainsi repérer dans l'enseignement agricole l'influence de la recherche pédagogique sur l'évolution des programmes

Quelques dates marquent particulièrement cette influence :

— Dès 1969, c'est à dire au cours de la première année de son fonctionnement, l'INRAP était associé à la réforme des programmes de l'enseignement agricole. On ne peut dans ce cas parler d'influence de la recherche, celle-ci n'ayant guère eu le temps de se mettre en place et encore moins, bien sûr, d'apporter des résultats. On peut simplement signaler l'intention manifestée par la décision d'élaborer ces programmes dans les locaux-mêmes de l'institut nouvellement créé.

— En 1979, nouvelle rénovation des programmes de formation. Nous évoquons précédemment la prise en compte à l'INRAP des conclusions de la Commission Lagarrigue de rénovation de l'enseignement des sciences physiques de l'Education Nationale : la rénovation des programmes de physique dans toutes les sections de BTA s'en fait l'écho. C'est la même année que furent également modifiés les programmes de Français dans toutes les sections de BTA : le rapport de la Commission Emmanuel (Commission de réflexion sur l'enseignement du Français à l'Education Nationale) servira de base à l'élaboration de ces nouveaux programmes.

C'est encore en 1979 que sont élaborés les nouveaux programmes de BEPA Agriculture-Elevage et du BTAO Conduite de l'Exploitation Agricole qui prennent directement appui sur certains des premiers résultats de l'expérimentation FOCEA, menée depuis 1975 sous la conduite de l'INRAP.

— De 1979 à 1981, l'INRAP est engagé dans la réflexion organisée par la Direction Générale de l'Enseignement, en vue de la transformation du BTA et du BEPA, fondée sur l'articulation de la formation entre un tronc commun général, scientifique et technique et des enseignements professionnels optionnels. Le rôle de l'INRAP fut en cette occasion d'opposer ses contre-propositions au projet de texte connu sous le nom de Directive Malassis et qui a été publiée le 21 mai 1980. Suite aux changements politiques, cette Directive ne s'est jamais traduite dans les faits, mais les réflexions alors conduites peuvent être considérées comme des éléments pour le travail ultérieur sur les filières concernées.

— A partir de 1982, dans un souci d'harmonisation avec l'Education Nationale, s'engage la transformation en classes de 4ème et 3ème préparatoires des classes de CAPA 1 et de CAPA 2 de l'enseignement agricole. L'INRAP participe largement aux commissions chargées de l'écriture des nouveaux programmes et des objectifs de formation que ceux-ci doivent viser. En même temps, s'engage une expérimentation concernant l'introduction du contrôle continu dans ces nouvelles classes de 4ème et 3ème préparatoires aux métiers de l'Agriculture pour une orientation positive des élèves.

Simultanément est conduite la rédaction des programmes des classes de Seconde de détermination qui, dans le même souci d'harmonisation des formations agricoles avec celles de l'Education Nationale, transforme les anciennes classes de Secondes Agricoles en classes de Secondes de détermination comprenant une option de technologie agricole. Les commissions de rédaction de ces programmes se réunissent à l'INRAP et les animateurs apportent leur contribution à la rédaction des objectifs de formation et de nouvelles orientations induites.

— Enfin, actuellement se prépare une rénovation des formations de niveaux BTA (classes de 1ère et Terminale). Non seulement la présentation de ce projet tient compte explicitement des acquis des expérimentations pédagogiques menées précédemment ou actuellement en cours à l'INRAP, mais des membres de l'INRAP sont requis par le Ministère pour participer à la fois au groupe de pilotage du projet et aux commissions spécialisées chargées de mettre en forme les programmes. Par ailleurs, les expérimentations menées actuellement par l'INRAP en BTS, en CAPA ou en BEPA commencent à alimenter de manière fructueuse la réflexion en cours qui conduira à une nécessaire refonte des formations pour ces divers niveaux.

Dans la réalisation de cette fonction de conseil auprès des instances ministérielles pour la mise en place de nouveaux modes de formation, l'INRAP, s'appuyant sur les apports que lui fournissent les actions de formation-recherche avec les personnels de l'enseignement agricole et les expérimentations qu'il mène, ne fait qu'accomplir ce qui lui impose l'une de ses missions : *proposer toute mesure tendant à l'adaptation permanente des programmes aux nécessités de la pédagogie et aux besoins du secteur agricole*. Cet aspect apparaît si fondamental dans les tâches de l'institut que, dans les propositions de rénovation des statuts de l'institut, sont désormais présentées quatre missions interdépendantes (*) : recherche, formation, documentation et mission consultative auprès des instances de décision.

Conclusion

La présentation de quelques-uns des principaux domaines d'intervention de l'INRAP ne permet pas de dresser un inventaire complet des activités qui sont menées dans l'institut, d'ailleurs, à l'occasion, nous avons dû souligner d'autres aspects du travail. Il faut en particulier

évoquer les collaborations de travail avec d'autres partenaires de formation : la participation à des actions de formation des personnels de direction de l'enseignement agricole, ou à l'organisation d'un séminaire de recherche en liaison avec l'Université, la participation à des actions de formation des maîtres avec l'Éducation Nationale, l'organisation d'actions de formation de professeurs d'enseignement agricole étrangers (Maroc, Irak par exemple), ou encore des collaborations de travail avec des chercheurs ou des centres de recherche pédagogique français ou étrangers et la participation à des colloques. Ces diverses tâches permettent certes d'alimenter les actions de formation-recherche, mais aussi de mieux faire connaître l'enseignement agricole et de diffuser les recherches qui y sont menées : c'est là aussi une mission importante d'un institut national de recherche pédagogique.

Tenter de repérer ainsi les principales activités de l'INRAP, c'est aussi esquisser le cadre dans lequel elles s'inscrivent : celui de l'enseignement agricole public, système de formation qui, par sa spécificité, sa taille, les moyens dont il a su se doter, est un système soucieux de son évolution permanente pour une meilleure réalisation de ses fonctions (**) et une adaptation constante aux réalités socio-économiques et politiques de son contexte.

En retraçant l'évolution des activités d'un institut de recherches et d'applications pédagogiques, on voit se dessiner une série de questions auxquelles seules les années ultérieures apporteront réponses, d'autant qu'étant donné le fonctionnement engendré par les actions de rénovation de l'enseignement agricole, l'amplification de chacune des tâches liées aux différentes missions pourrait tendre à les rendre concurrentielles dans les faits.

Faudra-t-il opérer des choix dans le cadre d'une relecture des projets de l'Institut ?

(*) Projet présenté par l'INRAP le 24 juin 1983 au groupe de réflexion sur la réforme des établissements d'enseignement supérieur agricole : établissement de formation de formateurs discuté le 28 octobre 1983 avec le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche.

(**) Actuellement re-définie dans la loi du 9 juillet 1984, loi portant rénovation de l'enseignement agricole public (J.O. du 11.07.84).

Par ailleurs, la loi de décentralisation et la régionalisation des actions de formation conduisent par le nouveau contexte qu'elles créent à une évolution des types d'actions réalisées. En particulier, la demande accrue d'appui méthodologique de la part des établissements et des formateurs, pose à l'INRAP le problème de la place que doit occuper en son sein la recherche fondamentale.

Enfin, subsiste toujours la question sans cesse renouvelée des stratégies à mettre en oeuvre pour la diffusion des connaissances dans le domaine de la pédagogie. La rénovation en profondeur du système de formation agricole actuellement entreprise rend cette question d'autant plus actuelle.

ANNEXE

Expérimentations actuellement conduites par l'INRAP dans les établissements publics d'Enseignement Technique Agricole

Année 84/85

	Nombre d'établissements en expérimentation
- Les projets d'établissement : projets globaux.	13
- Les formations conduisant au BEPA et au BTA. (Arrêté du 27.12.83)	37
- Les formations conduisant au BTSA par Unités des Valeur (Arrêté du 27.12.83)	12
- Les formations conduisant au CAPA par Unités de Contrôle Capitalisables (Arrêté du 27.12.83 - Contrat d'étude du 20.07.84)	12
- Contrôle continu en 4ème et 3ème préparatoires	18
- La vie scolaire	25
- Valorisation des exploitations des établissements d'enseignement agricole (Contrat d'étude No 83 - A2 - 01 - 04)	15
- Ecologie et Education de l'Environnement	3
- Sensibilisation des élèves aux réalités du Tiers-Monde (Note de service DGER no 2057 du 08.08.83)	12
- Vidéo et apprentissage du Geste Professionnel.	6
- Gestion simplifiée (Contrat d'étude)	15
TOTAL	158

I Textes officiels sur l'Enseignement Agricole Public

Loi du 2 août 1960 n° 60791
Relative à l'enseignement et à la formation professionnels agricoles
J.O. 4 août 1960

Ministère de l'Agriculture
Décret n° 61631 du 20 Juin 1961
Portant application de la loi du 2 août 1960 sur l'enseignement et
la formation professionnels agricoles
J.O. 21 Juin 1961

Loi du 9 juillet 1984
Portant rénovation de l'enseignement agricole public
J.O. 11 juillet 1984

II Textes officiels concernant l'I.N.R.A.P.

Ministère de l'Agriculture
Arrêté du 23 août 1966
Portant création de l'Institut National de Recherches et d'Applications
Pédagogiques de l'Enseignement Agricole (I.N.R.A.P.)
J.O.

Ministère de l'Agriculture
Décret n° 701065 du 6 novembre 1970
Relatif au personnel contractuel à temps complet de l'Institut National
de Recherches et d'Applications Pédagogiques de l'Enseignement Agricole
et de l'Institut National de Promotion Supérieure Agricole
J.O. 21 novembre 1970

Ministère de l'Agriculture
Arrêté du 26 juillet 1971
Composition du Conseil d'Orientation de l'Institut National de Recherches
et d'Applications Pédagogiques
J.O. 12 septembre 1971

Ministère de l'Agriculture
Arrêté fixant la composition du Conseil d'Administration et du Conseil
d'Orientation de l'Institut National de Recherches et d'Applications
Pédagogiques de l'Enseignement Agricole du 10 octobre 1968

I.N.R.A.P.
Proposition élaborée le 23 juin 1983 à l'I.N.R.A.P.

III Eléments statistiques sur l'E.A.P.

Ministère de l'Agriculture - D.G.E.R.
Eléments d'analyse quantitative de l'évolution de l'enseignement agricole
1965-1980. 69 p. décembre 1982

Ministère de l'Agriculture - D.G.E.R.
Annuaire des établissements de l'Enseignement Technique Agricole Public
Reentrée scolaire 1982 Paris 1982

Ministère de l'Agriculture - D.G.E.R.
Enseignement et formation continue agricoles - Annuaire statistique -
année scolaire 1981-1982. 87 p. septembre 1983

Projet de loi des finances pour 1983 - Agriculture
Annexe - Services votés - Mesures nouvelles
Tableaux des créations, suppressions et transformation d'emplois
prévues pour 1983. p. 195-202
Paris, Imprimerie Nationale 1982

Projet de loi de finances pour 1984 - Agriculture
Annexe - Services votés - Mesures nouvelles
Tableaux des créations, suppressions et transformation d'emplois
prévues pour 1984. p. 187-195
Paris, Imprimerie Nationale 1983

IV Bilans I.N.R.A.P.

I.N.R.A.P. Activités 1975/1976. 45 p. Dijon, I.N.R.A.P.
septembre 1976

I.N.R.A.P. Année scolaire 1976/1977 Dijon, I.N.R.A.P.
septembre 1977

I.N.R.A.P. Année scolaire 1977/1978 Dijon, I.N.R.A.P.
septembre 1978

I.N.R.A.P. Bilan 1978/1979 des Actions de Formation
Recherche des Personnels de l'Enseignement Technique Agricole Public
Dijon, I.N.R.A.P. juillet 1979

I.N.R.A.P. Bilan 1979/1980...
Dijon, I.N.R.A.P. juillet 1980

I.N.R.A.P. Bilan 1980/1981...
Dijon, I.N.R.A.P. juillet 1981

I.N.R.A.P. Bilan 1981/1982...
Dijon, I.N.R.A.P. juillet 1982

I.N.R.A.P. Bilan 1982/1983...
Dijon, I.N.R.A.P. juillet 1983

I.N.R.A.P. Bilan 1983/1984...
Dijon, I.N.R.A.P. septembre 1984

I.N.R.A.P. Les actions de démultiplication
Bilan 1981/1982 Prévisions 1982/1983
Dijon, I.N.R.A.P. Juillet 1982

I.N.R.A.P. Les actions de démultiplication
Bilan 1982-1983 Propositions 1983/1984
Dijon, I.N.R.A.P. Juillet 1983

I.N.R.A.P. Les actions de démultiplication
Bilan 1983/1984 Propositions 1984/1985
Dijon, I.N.R.A.P. Juillet 1984

Jean TARDY.- Une revue depuis sa création : Documents I.N.R.A.P.
Communication au Colloque Enseignements Agricoles et
Formation des Ruraux
Dijon, I.N.R.A.P. 1984

D.G.E.R. Note de service n° 2049
Programme de la classe de quatrième préparatoire
4 juillet 1983

Ministère de l'Agriculture
Arrêté du 27 juillet 1983
Instituant dans des établissements d'enseignement agricole publics une
expérimentation pédagogique dans des formations conduisant aux certi-
ficat d'aptitude professionnelle agricole
J.O. 21 janvier 1984

Ministère de l'Agriculture
Contrat d'étude entre la D.G.E.R. et l'I.N.R.A.P. concernant l'action
expérimentale C.A.P.A. par U.C.C. financée par des crédits en prove-
nance du Ministère de la Formation Professionnelle
20 Juillet 1984

Ministère de l'Agriculture
Arrêté du 27 décembre 1983 Instituant dans des établissements d'ensei-
gnement agricole publics une expérimentation pédagogique dans des forma-
tions conduisant au brevet d'études professionnelles agricoles
J.O. 21 Janvier 1984

Ministère de l'Agriculture
Arrêté du 27 décembre 1984 Instituant dans des établissements d'enseigne-
ment agricole publics une expérimentation pédagogique dans des formations
conduisant au brevet de technicien agricole
J.O. 21 janvier 1984

D.G.E.R. Note de Service n° 2050 du 22 mai 1984
Instructions pédagogiques relatives au programme de formation des Brevets
de Technicien Agricole (B.T.A.O. et B.T.A.G.)

D.G.E.R. Projet B.I.F.O.P. 1985
Rénovation du B.T.A.
6 octobre 1984 Texte de travail

Ministère de l'Agriculture
Arrêté du 27 décembre 1984 instituant dans des établissements d'ensei-
gnement agricole publics une expérimentation pédagogique dans des formations
conduisant au brevet de technicien supérieur agricole
J.O. 21 octobre 1984

Ministère de l'Agriculture - D.G.E.R.
Note de Service n° 2043
Nouvelle organisation de la classe de seconde
Application de l'arrêté
5 juillet 1983

Ministère de l'Agriculture - D.G.E.R.
Note de Service n° 2050
Programme de la classe de seconde de détermination
11 Juillet 1983

D.G.E.R. Note de Service n° 2066
Instructions pédagogiques relatives aux enseignements de tronc commun
en classe de seconde
8 août 1983

I.N.R.A.P. Commission de rénovation de l'enseignement agricole
C.R.E.A. Echanges 2e série
Fiches de travail à l'usage des établissements d'enseignement agricole
pour l'élaboration des projets d'établissement
Dijon, I.N.R.A.P. Novembre 1983

V Textes d'orientations généraux et documents de travail

Rapport au ministre de l'Éducation Nationale de la commission sur la formation des personnels de l'Éducation Nationale présidée par André DE PERETTI

La Documentation Française, Paris, 1982

Ministère de l'Éducation

Pour une réforme de l'enseignement du français

Rapports de la commission ministérielle de réforme de l'enseignement du français dans les établissements du second degré, présidée par M. Pierre EMMANUEL. 339 p.

Paris, I.N.R.A.P. juillet 1975

I.N.R.A.P. Les hypothèses de rénovation pédagogique. 44 p.

Dijon, I.N.R.A.P. mars 1979

I.N.R.A.P. Année scolaire 1983/1984

Les expérimentations et études engagées dans l'Enseignement Agricole Public sous la responsabilité de l'I.N.R.A.P.

Le point au 1er décembre 1983. 49 p.

Dijon, I.N.R.A.P. décembre 1983

I.N.R.A.P. Contribution à la rénovation de l'enseignement agricole

Acte de la session évaluation du 27 au 30 septembre 1983

T. 1. 149 p. Dijon, I.N.R.A.P. 1er trimestre 1984

T. 2. 214 p. Dijon, I.N.R.A.P. 1er trimestre 1984

I.N.R.A.P. Actes du Colloque : "Les systèmes de formation" janvier 1984
En cours de publication

I.N.R.A.P. Recherches en enseignement du français

Documents n° 8 19 p. Dijon, I.N.R.A.P. mai 1977

Documents n° 9 36 p. Dijon, I.N.R.A.P. juillet 1977

E. LEBLANC.- Rénovation de l'enseignement du français au second cycle
B.T.A.G.-B.T.A.O. 12 p.

Dijon, I.N.R.A.P., septembre 1977

D.G.E.R. Document de travail du Groupe de Coordination Nationale

Construire la réforme de l'enseignement agricole public
23 janvier 1984

VI Expérimentations - Rénovations des filières de formation

I.N.R.A.P. Contribution à la formation initiale des chefs d'exploitations agricoles

T. 1. De la définition des objectifs à l'évaluation de la formation
83 p. plus annexes

Dijon, I.N.R.A.P. 3e trimestre 1981

T. 2. La filière B.T.A.O.-C.E.A.

87 p. plus annexes

Dijon, I.N.R.A.P. 4e trimestre 1981

T. 3. La filière B.E.P.A.-A.E.

73 p. plus annexes

Dijon, I.N.R.A.P. 1er trimestre 1982

D.G.E.R. Application de l'arrêté du 14 juin 1983

Portant organisation des enseignements et aménagements des horaires dans les sections de préparation aux Certificats d'Aptitude Professionnelle Agricole

Mise en place des classes de quatrième préparatoire

11 juillet 1983

VII Divers

Ministère de l'Agriculture
Circulaire S.D.F.C./C82 N° 2010 du 25 mars 1982
Développement agricole

Assemblée de la F.N.G.E.D.A.
Déclaration de Madame le Ministre de l'Agriculture
28 janvier 1982

Ministère de l'Agriculture
Note de Service D.G.E.R./S.D.E.T. N° 2085 du 28 novembre 1983
Régionalisation des actions d'animation et de formation pédagogiques.

